

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 17624

Copie certifiée conforme  
à l'original

**La Provence**  
S.A. au capital de 7 685 634 €  
248 avenue Roger Salengro  
CS 40395-13015 MARSEILLE  
SIRET 056 806 681 00111 - APE 5813Z  
la Provence FR SA 056 806 681

## LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 7 685 634 euros  
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille  
RCS Marseille 056 806 681

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 DECEMBRE 2018

Le 03 Décembre 2018, à 11h00, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de La Provence situé au 248 avenue Roger Salengro 13015 Marseille, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Jean-Christophe SERFATI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Stéphane TAPIE et Monsieur Fabian FRYDMAN, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Virginie LAYANI assure le secrétariat de la séance.

Les Commissaires aux comptes sont absents et excusés.

Les représentants de la délégation sont également absents et excusés

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions pour voter en Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ratifie la nomination en qualité de nouvel administrateur de Monsieur Francesco FORNIERI faite à titre provisoire lors du Conseil d'Administration du 12 Novembre 2018, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Marc BEYENS soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

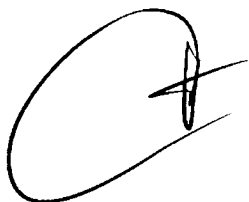
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'C' shape followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

**Le Secrétaire**

**Le Scrutateur**